



Assurance pour sous traiter de l'activité

Par **huelva**, le **11/03/2009** à **12:33**

Bonjour,

j'ai créé une société commerciale et aujourd'hui de plus en plus de clients souhaitent être traités directement avec moi pour avoir un seul interlocuteur.

quels sont les démarches:

1- dois-je muter l'activité de mon entreprise de la chambre de commerce vers la chambre de métier (de commerçant à artisan)

2- dois-je souscrire une assurance pour sous-traiter de l'activité

merci d'avance pour vos réponses